



MASTER 2 ÉCONOMIE DE LA CULTURE ET NUMÉRIQUE - INDUSTRIES CULTURELLES

Présentation du master	- 2
Nos enseignements	- 3
Découvrir le programme de formation	
Étapes du recrutement	- 5
Suivre le process de contractualisation pour les étudiants et entreprises	
Modalités du contrat d'apprentissage	- 6
Rythme, calendriers et règles	
Financement et rémunérations	- 7
Coût de formation et salaire de l'apprenti	



SOMMAIRE



*Chers étudiants,
Chères entreprises partenaires,*

C'est avec un immense plaisir que je vous accueille dans notre communauté du Master 2 Économie de la culture et numérique - Industries culturelles. Vous vous apprêtez à débiter une aventure académique passionnante qui, je l'espère, vous mènera vers des horizons prometteurs tant sur le plan professionnel que personnel. Notre programme est conçu pour vous offrir une formation rigoureuse et innovante, enrichie par l'expertise de notre corps professoral, composé de professionnels du secteur et d'universitaires, et par la richesse de vos expériences en entreprises guidées par vos maîtres d'apprentissage. Je vous encourage à tirer pleinement parti de chaque cours, projet et interaction, car ces expériences façonneront votre avenir.

Soyez curieux, engagés et ouverts aux nouvelles idées. Je vous souhaite une année fructueuse et épanouissante.

Joëlle Farchy

Directrice du Master 2 Économie de la culture et numérique -
Industries culturelles (m2ecn)



QUI SOMMES NOUS ?

Le master 2 économie de la culture et numérique - Industries culturelles (m2ecn) est une année de spécialisation professionnalisante à bac+5, visant à insérer les étudiants sur le marché de l'emploi dans le secteur des industries culturelles : audiovisuel, industrie musicale, spectacle live, musée, marché de l'art et jeu vidéo.

Cette formation dirigée par Joëlle Farchy, se distingue par une approche économique de ces secteurs en lien avec les transformations numériques. Les cours sont dispensés par des intervenants professionnels et des universitaires. L'année est également rythmée par des rencontres, visites et participation à des événements.

Depuis 2018, la formation est proposée exclusivement en contrat d'apprentissage afin de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.

Elle prépare aux métiers de la production, d'analyse, de gestion et d'administration des entreprises et institutions publiques dans le secteur des industries culturelles.

Plus d'informations sur le site du master



Le **CFA Formasup** est partenaire du master, et prend en charge les aspects contractuels de l'apprentissage.

NOS ENSEIGNEMENTS

1

ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET INNOVATION

Le master 2 économie de la culture et numérique - Industries culturelles propose un socle d'enseignements transversaux permettant d'acquérir des connaissances théoriques applicables aux différentes industries culturelles

- Économie numérique, plateformes et concurrence
- Propriété intellectuelle
- Évaluation de politiques et projets culturels
- Mécénat, financement et fundraising

2

STRATÉGIES ET MANAGEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES

Cette unité d'enseignement doit permettre aux étudiants d'avoir une expertise approfondie des modèles économiques, particulièrement ceux liés aux transformations numériques de chacune des industries culturelles.

- Audiovisuel
- Industrie musicale
- Jeux vidéo
- Spectacle et live
- Musée, marché de l'art

3

ANALYSE DE DONNÉES

Le module d'analyse de données se scinde en deux cours permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances théoriques ainsi que des compétences opérationnelles indispensables au développement de leur parcours professionnel.

- Méthode d'analyse et de visualisation de données
- Cas pratiques



Découvrir le [rapport sur l'IA et les industries culturelles](#) réalisé par les étudiants du m2ecn 

Comment les jeunes générations qui se destinent aux métiers des industries culturelles et créatives voient-elles leur avenir professionnel avec l'IA ? Sous la direction de Joëlle Farchy, à travers des interviews et cas concrets, les étudiants du m2ecn proposent un regard sur le devenir du secteur.

Tisser des liens entre le monde de l'entreprise et celui de la recherche. Le programme PcEn

Depuis 2020, le m2ecn est en partenariat avec la [chaire de recherche PcEn](#) (Pluralisme culturel et Éthique du numérique). L'occasion pour les étudiants du m2ecn de découvrir la recherche appliquée dans le domaine des industries culturelles, et les éventuels débouchés professionnels.



NOS ENSEIGNEMENTS

4

INITIATION AUX ÉTUDES ET À LA RECHERCHE

Ce module a pour objectif d'apporter une ouverture scientifique aux enseignements professionnalisants. Les étudiants sont invités à se saisir d'un sujet de recherche mêlant économie et culture, et de produire un contenu critique.

En partenariat avec la Chaire PcEn (Fondation Panthéon-Sorbonne et Université Paris-Panthéon-Assas)

↳ Chaire PcEn



5

ENTREPRENEURIAT CULTUREL

Cet enseignement est structuré autour de l'élaboration en groupes d'un projet d'entrepreneuriat culturel.

- Management de l'innovation et de la création
- Ateliers, projets entrepreneuriaux et modèles d'affaires responsables

6

PROFESSIONNALISATION

Activités professionnalisantes pour compléter le socle des enseignements principaux via des ateliers thématiques et des rencontres avec des personnalités de la culture et des médias.

- Rencontres métiers, parcours, visites
- Ateliers thématiques
- Rapport d'apprentissage



Rencontres et visites professionnelles

Le master 2 économie de la culture et numérique - Industries culturelles organise des [rencontres avec des personnalités de la culture et des médias](#). Ces rendez-vous hebdomadaires se déroulent en petit comité afin de favoriser les échanges, et sont uniquement ouverts aux étudiants du master. Des rencontres juniors sont aussi régulièrement organisées avec de jeunes professionnels des industries culturelles.



Vie du master

L'année est rythmée par des événements qui contribuent à un esprit de promotion : voyage d'étude, organisation de la remise de diplômes, travaux de groupes, rencontres avec les anciens du master. Les étudiants m2ecn sont fortement encouragés à développer des activités qui participeront au développement de la formation, et à créer des liens avec les alumnis.



ÉTAPES DU RECRUTEMENT

ÉTAPE 1

Confirmation du recrutement par l'entreprise

Lorsque l'entreprise confirme sa décision de recruter l'étudiant, elle doit prendre contact avec l'école pour les informer de leur décision. L'université et l'employeur se mettent d'accord sur les aspects contractuels, et le niveau de prise en charge de la formation.

ÉTAPE 2

Inscription sur la plateforme Formalink (CFA Formasup Idf)

L'étudiant doit ensuite s'inscrire sur Formalink et suivre la procédure qui lui a été remise par mail. Il devra renseigner des informations administratives sur son entreprise, la description de ses missions et les dates de début et de fin du contrat.

ÉTAPE 3

Validation du recrutement par l'école

Une fois l'inscription validée par l'étudiant, la personne en charge de l'apprentissage à l'université reçoit automatiquement un mail, vérifie l'ensemble des informations et valide le recrutement.

ÉTAPE 4

Validation du recrutement par l'école

Le CFA Formasup IDF envoie à l'entreprise, à l'étudiant et à l'université sous 15 jours ouvrés, les éléments suivants :
Le CERFA (le contrat d'apprentissage) pré-rempli, la convention financière indiquant le montant de prise en charge négocié entre l'entreprise et l'école. Le CERFA doit être signé par l'entreprise et l'étudiant, puis envoyé au CFA par mail pour visa, copie à emns@univ-paris1.fr

CODE RNCP
39009

FORMATION
440H

CODE DIPLÔME
135 12237

LIEU DE COURS
MAISON DES SCIENCES ÉCONOMIQUES
106 BVD DE L'HÔPITAL -75013 PARIS



MODALITÉS DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

DURÉE DU CONTRAT ET PLANNING 26_27

Les dates de début et de fin du contrat sont fixées par rapport aux dates de la formation du 10 septembre 2026 au 10 septembre 2027. Le contrat d'apprentissage est signé pour 12 mois + 1 à 2 mois de flexibilité, c'est à dire qu'il peut commencer jusqu'à 2 mois avant le début et finir 2 mois après la fin de formation. Les étudiants dont le contrat débute avant la rentrée seront à temps complet en entreprise sur cette période. Un calendrier détaillé sera transmis aux entreprises lors de la mise en place du contrat. Le planning des cours sera quant à lui remis aux étudiants le jour de la rentrée.



LE RYTHME DE L'ALTERNANCE

Le calendrier du m2ecn prévoit un rythme en deux temps favorisant la montée en compétence progressive de l'étudiant.

- De septembre à avril, les étudiants seront présents 3 jours en entreprise et 2 jours à l'université
- Trois semaines pleines de cours sont prévues (septembre, janvier, mars), et une semaine d'échange en juin
- À partir d'avril, les étudiants seront à 100% en entreprise, jusqu'à la fin de leur contrat

Tous les cours sont obligatoires, aucun aménagement ou option n'est possible.



FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

LE COÛT DE FORMATION

Le tarif établissement pour 440h de formation proposées par le master 2 économie de la culture et numérique - Industries culturelles, a été fixé à 8049€.

Pour les structures privées, une partie de cette somme est prise en charge par l'OPCO dont elle dépend. Le montant restant à la charge de l'entreprise est fixé dans une convention de formation. Afin de connaître le niveau de prise en charge, l'entreprise est invitée à se rapprocher de son OPCO. L'école peut également proposer une simulation du financement.

Pour les employeurs du public, le paiement des frais de formation se fera sur présentation d'une facture du CFA Foramsup Idf.

LE SALAIRE DE L'APPRENTI

À l'inverse du stage qui donne droit à une gratification, l'apprenti reçoit un salaire de son entreprise calculé en fonction de son âge et de son niveau d'étude.

21-25 ANS
61% DU SMIC

26 ANS +
100% DU SMIC

Ce salaire est défini sur la base d'un 35h, ce qui signifie que l'apprenti est également rémunéré pendant son temps de formation. Ce minimum légal peut être majoré en fonction des structures, conventions collectives, accords de branches ou accords de l'entreprise.

[Calculer le coût de votre recrutement](#) 



EXONÉRATIONS

Pour l'employeur : Depuis le 1er janvier 2026, la réduction générale de cotisations patronales dite "réduction Fillon" a été renommée Réduction Générale Dégressive Unique (RGDU). La rémunération des apprentis bénéficie de ces allègements généraux.

Pour l'apprenti : Exonération de la totalité des cotisations salariales dans la limite de 50% du SMIC pour les apprentis du secteur privé et public. La fraction supérieure est assujettie à la CSG et à la CRD

NOUS CONTACTER

Directrice du master : **Joëlle FARCHY**

Pour toute demande d'information merci de contacter :

Marie AUBURTIN

Responsable des relations entreprises, coordination administrative
et pédagogique

marie.auburtin@univ-paris1.fr

emns@univ-paris1.fr

01 89 68 50 94

